



Déclaration liminaire de la F3SCT du 30 mars 2023

Monsieur le président, mesdames et
messieurs les membres de la F3SCT,

Notre instance se réunit en plein mouvement social contre la réforme des retraites. Dans l'éducation nationale, l'emploi des femmes est majoritaire. Celles-ci vont être particulièrement touchées par le report de l'âge légal au départ à la retraite à 64 ans.

Le mépris affiché par le gouvernement et le président de la République face à un mouvement syndical unitaire d'une ampleur inédite est incompréhensible et nous le jugeons même grave. Le refus d'entendre les millions de personnes mobilisées depuis plus de 2 mois et le recours au 49.3 inquiètent sur le fonctionnement de notre démocratie. L'exécutif prend le risque des conséquences d'une colère et d'une frustration accumulées jusqu'alors contenues. Ses déclarations qualifiant les manifestant·es de factieux et factieuses, ultraviolent·es, ne visent qu'à discréditer un mouvement populaire. Elles sont inacceptables.

Avant de s'attaquer à réformer les retraites pour des raisons purement dogmatiques, le président de la République aurait dû atteler le gouvernement à l'amélioration des conditions de travail. Nous savons d'autant plus dans cette instance l'ampleur de la tâche qui nous attend dans ce domaine.

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail départementale, qui succède au CHSCT - dont nous contestons toujours la disparition, est aujourd'hui réunie pour la première fois depuis son installation. Toutes les situations à l'ordre du jour reflètent la poursuite de la dégradation des conditions de travail dans les écoles et établissements se traduisant par l'expression de situations de souffrance physiques et psychologiques dans les RSST. Partagez-vous la conscience que nous avons sur le fait qu'il s'agit seulement de la partie visible de l'iceberg ?

Le ministre de l'éducation actuel semble, comme le précédent, loin de ces considérations, ce qui a d'ailleurs récemment conduit toutes les organisations syndicales à quitter la réunion consacrée au pacte enseignant.

Alors que la charge de travail est déjà largement au maximum, le ministère entend conditionner une hypothétique et faible revalorisation à une augmentation du temps et de la charge de travail. La crise du recrutement, l'augmentation des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles ne suffisent pas visiblement à prendre la mesure de l'urgence.

Monsieur le DASEN, quelles solutions ont vos services pour faire face au mal-être professionnel qu'engendre l'inclusion d'élèves à comportements perturbateurs et violents ? Cette année, nous allons encore battre un record de fiches SST sur ces problématiques. Comment comptez-vous combattre efficacement cette forme de maltraitance institutionnelle. L'inclusion sans moyen n'est pas de l'inclusion. C'est une violence pour tou·tes, et notamment envers des élèves qui mériteraient que l'on mette tous les moyens pour les aider à avoir une scolarité la plus normale possible.

Vous avez choisi de supprimer 32 postes classe dans les écoles et vous

n'avez ouvert aucun dispositif ULIS supplémentaire, ni en IME, IEM ou ITEP. Le futur ne s'annonce guère réjouissant. Sans doute est-il temps de retravailler au sein de cette instance le protocole "gestions des situations explosives" et de le diffuser largement.

Malgré toute l'attention portée par vos services aux situations de perte de postes, les élu·es du personnel savent bien que nombre de ces collègues touché·es par une mesure de carte scolaire dans le premier degré dans le rural ne pourront retrouver un poste près de leur lieu de vie, ou un poste de même nature. La concentration de suppressions dans le sud du département peut susciter chez les personnels concernés de fortes interrogations pour l'an prochain, sources de Risques Psycho-Sociaux. Dans le second degré, la baisse du nombre d'heures des professeur·es de technologie est une violence décidée sans aucune concertation. Nous continuons à demander qu'aucune mesure de carte scolaire ne soit prise.

La FSU/CGT Educ'action demande que le suivi des fiches SST fasse l'objet d'un travail en groupe de travail, à raison d'un par période. Depuis le dernier CHSCTD, les personnels ont saisi de nombreuses fiches. Le retard pris dans leur analyse et surtout dans les suivis préconisés donne l'impression que devant l'ampleur de la tâche les fiches SST perdent leur caractère urgent. Inutile de rappeler le nombre de fiches sans réponse ou auxquelles il a été répondu partiellement. Vous le savez, nous le savons, remplir une fiche SST demande souvent beaucoup de courage et d'effort qui en retour, méritent la plus grande considération de la part de l'employeur.

En cohérence avec l'ajout de la DGRH dans l'article 24 de son RI que « La formation spécialisée désigne par ailleurs une référente ou un référent pour les actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes à la majorité des représentants

présents ayant voix délibérative. » la FSU /CGT Educ'action demande l'ajout d'un article supplémentaire au règlement intérieur (RI) du CSA mentionnant la désignation d'un·e référent·e. VSS (violences sexistes et sexuelles) départemental·e.

Des situations de violences extraordinaires viennent de se dérouler au collège de Lusignan. Nous demandons qu'une visite soit organisée le plus rapidement possible afin d'établir des solutions pour soulager les personnels de ce collège.

Nous vous remercions de votre attention.